

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50 »

les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	
5 h. 1 ^{er} soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.	
10 h. 47 ^m »	5 h. 50 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.	

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du Salon. Par suite d'un traité avec l'Éditeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25.

Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

TITRES DES SUJETS :

Le Printemps. — L'Été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Gouter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand'Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

Cahors, le 12 Janvier.

Divers journaux annoncent comme certaine l'intention qu'aurait le gouvernement de réserver pour la seconde partie de la session ordinaire, c'est-à-dire après les vacances de Pâques, les débats sur la révision des lois constitutionnelles et aussi de présenter d'abord devant le Sénat le projet relatif à la réunion du Congrès, afin qu'il en délibère avant la Chambre des députés.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(44)

L'IDOLE

Il paraît qu'en Bourgogne il a un château. Il n'en sortira plus à présent. Et c'est là, qu'il attendra. — Tais-toi ! Tais-toi ! s'écria-t-elle, ce que tu dis ne te fait-il pas peur ? Que vas-tu penser de moi qui t'ai écouté, de moi qui suis pourtant la marquise de Verteilles ? — Ce que je penserai de vous ? répéta Martin... Oh ! là, ce que j'en ai toujours pensé depuis le matin... Vous vous en souvenez bien de ce matin-là, il y a quinze ans, quand vous montiez sur mon épaule le long du vieux jasmin contre la fenêtre de la tour ? Je me disais alors que vous étiez la petite élue du bon Dieu ! — Ecoute, interrompit la marquise, qu'agitait un tremblement convulsif, voici la chasse qui revient. Je veux regagner le château avant qu'elle n'y rentre ; il me semble qu'un malheur m'y attend et que je vais être punie.

XVI

Punie, elle crut l'être. Vers le milieu de l'après-midi, le marquis s'éleva subitement trouvé mal. Il eut une longue syncope.

Malgré l'indignation manifestée à cette nouvelle, par les intransigeants, nous croyons qu'en faisant ainsi, le ministère en userait avec prudence et avec sagesse. — Pouvoir se ménager le temps de la réflexion, quand il s'agit d'une question aussi importante que celle de la révision, n'est pas chose indifférente ; et puis, cet ajournement permettrait, d'ailleurs, l'examen et la discussion des autres projets de loi qui sont en ce moment déposés sur les bureaux des deux Assemblées.

Il peut arriver sans doute, que l'extrême gauche essaie de hâter l'heure des débats ; mais on peut croire qu'elle se préparerait ainsi un échec assuré ; car la majorité n'est évidemment pas favorable à cette réforme constitutionnelle que plusieurs fois déjà, on a cherché vainement à lui faire accepter ; elle est profondément divisée sur ce point, et elle sait fort bien que le pays n'a manifesté aucun désir à ce sujet.

Si le gouvernement s'est résolu à un ajournement de la question, on a lieu de supposer que c'est uniquement parce qu'il est convaincu qu'en ouvrant dès maintenant cette grave discussion, il ne pourrait que jeter de nouveaux éléments de trouble dans la majorité parlementaire et provoquer en même temps une crise dans laquelle il se trouverait lui-même en péril.

D'ici trois mois, on aura le loisir de réfléchir sur ce qu'il convient de faire ; et, en tout cas, si le gouvernement persiste encore à présenter un projet de réforme constitutionnelle, la décision qu'il a prise d'en saisir d'abord le Sénat, paraît excellente ; rien ne

nous semble plus rationnel. Puisque les projets de révision ne visent guère, en réalité, que la Chambre haute, il est donc tout naturel de lui demander d'abord si elle consent, dans quelle mesure elle consent à modifier son organisation et à restreindre les prérogatives qu'elle tient de la Constitution.

Mais n'anticipons point sur un sujet qui n'est pas encore à l'ordre du jour ; et félicitons-nous de ce que, cette question étant désormais ajournée, nos honorables puissent enfin consacrer leur temps à de bonnes séances d'affaires.

SÉNAT

Séance du 10 janvier 1884.

Scrutin pour la nomination du président :
Volants, 154 ; bulletins blancs ou nuls, 19 ; suffrages exprimés, 135 ; majorité absolue, 68. A obtenu M. Leroyer, 135 voix.

M. Leroyer est proclamé président. Le premier tour n'ayant pas donné de résultat, le second scrutin aura lieu à la prochaine séance pour l'élection des vice-présidents.

Sur la demande de M. Fournier, le Sénat décide que les noms des membres qui n'ont pas pris part au scrutin seront insérés à l'Officiel.

Le scrutin pour l'élection des six secrétaires est ouvert à 3 heures 35.

Le président dit que le scrutin pour l'élection des secrétaires est nul comme le précédent et renvoyé à la prochaine séance.

Le scrutin pour l'élection des trois questeurs est également nul faute de votants et renvoyé à la prochaine séance.

Séance demain.

Séance du 11 janvier

Scrutin pour l'élection des vice-présidents :
Volants, 136 ; bulletins nuls, 3.
Ont obtenu : M. Humbert, 127 voix ; M. Peyrat,

421 ; M. Teisserenc de Bort, 94 ; M. Calmon, 61 ; M. Magnin, 43 ; M. Claude, 22 ; M. Carnot, 3 ; M. Ribière, 3 ; divers 15.

Il y aura lieu à un troisième tour pour la nomination d'un quatrième vice-président.

Scrutin pour l'élection des secrétaires :

Le scrutin donne : votants, 131.
Ont obtenu : M. Milfaud, 120 voix ; M. Honoré, 120 ; M. Barbey, 119 ; M. Gayot, 119 ; M. Vivénot, 115 ; M. Clément, 69.

Scrutin pour l'élection des questeurs :

M. Rampont, 129 voix ; M. Pelletan, 124 ; M. Pélissier, 119 (élus).

Le scrutin de ballottage pour le quatrième vice-président est renvoyé à demain 2 heures, vu l'insuffisance des suffrages.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 janvier 1884.

ÉLECTION DU BUREAU

Voici les résultats du scrutin pour les vice-présidents :

Volants, 313 ; bulletins blancs, 40. M. Spuller, 193 voix ; M. Carnot, 183 voix ; M. Philippoteaux, 196 voix ; M. Floquet, 165 voix ; M. Georges Périn, 44 voix.

En conséquence, MM. Philippoteaux, Spuller, Carnot et Floquet, ayant réuni la majorité absolue, sont proclamés vice-présidents.

Voici le résultat du scrutin pour les secrétaires :

Volants, 285 ; bulletins blancs ou nuls, 23. MM. Bizarelli, 191 voix ; Cavaignac, 202 ; Etienne, 168 ; Jullien, 167 ; Rioteau, 208 ; Rodat, 184 ; Benazet, 191 ; de La Billaud, 184 ; Compayré, 66.

Les huit premiers ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés secrétaires.

Voici le résultat du scrutin pour les questeurs :

Volants, 285. MM. Madier-Montjau, 175 voix ; Margaine, 185 ; Martin Nadaud, 151 ; Noël Parfait, 115 ; Fousset, 43.

MM. Margaine, Madier-Montjau et Martin Nadaud, ayant réuni la majorité, sont proclamés questeurs.

effort, se pencha et lui mit un baiser au front.

D'un geste alors, il congédia les serviteurs.

— Chère fille, je ne pouvais partir sans vous avoir revue. Je vous dois ma bénédiction en retour des joies que vous m'avez données.

— Non, murmura-t-elle, non, monsieur... vous ne me devez plus que le pardon.

— On a reconnu là-haut qu'il fallait me laisser au moins le loisir de payer ma dette. Dieu est bon, voyez-vous ; il n'a pas voulu que vous eussiez plus tard à dire de Louis de Verteilles.

— Il est parti comme un vilain sans prendre congé.

— Monsieur, dit Myriam à voix basse ; vous ne pouvez comprendre le mal que vous me faites. Êtes-vous sûr que je mérite encore votre tendresse ? Savez-vous si je suis toujours restée digne du bien que vous m'avez fait et que vous pensez de moi.

— Vous avez été ferme, loyale et fidèle. Aussi la récompense vous arrive...

— Et si j'avais cessé d'être loyale ? s'écria-t-elle... Si j'avais cédé une fois à des pensées ?

— Une fois. Avez-vous dit une fois ?

Et le marquis se remit à rire doucement.

Rien qu'une fois ? répéta-t-il. Encore faut-il que vous ayez beaucoup souffert pour vous être abandonnée à cette grande révolte intérieure ?... Puis-je savoir si elle a été durable ?.. Combien avez-vous donné de minutes au péché ?

Une fois !... O pureté charmante et sainte, quel dommage que la vie doive te troubler un jour !..

Chère fille, fais approcher ta mignonne oreille.

Ferme les yeux pour écouter ce qu'il me reste à te dire...

(A suivre.)

Informations

LE PROCHAIN EMPRUNT.

La note publiée jeudi par le *Journal officiel* et élevant à 3 0/0 l'intérêt des bons du Trésor, n'impliquant nullement l'ajournement de l'emprunt que le gouvernement se propose d'émettre.

BONS DU TRÉSOR.

Par décision du ministre des finances, en date du 8 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé à partir du 9 janvier à 3 0/0 l'an.

La même décision a autorisé l'émission au pair, soit à 100 fr. pour 4 fr. d'intérêt, d'obligations à court terme 4 0/0 à créer en 1884 à titre de renouvellement pour une somme de 29 millions 719,500 francs, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 20 décembre 1882.

LES NOUVEAUX EVÊQUES.

Voici les nominations arrêtées dans le personnel des évêques :

M. Meignan, évêque d'Arras, est nommé archevêque de Tours, en remplacement de M. Collet, décédé.

M. Ardin, évêque d'Oran, est nommé évêque de La Rochelle, en remplacement de M. Thomas, précédemment nommé archevêque de Rouen.

M. Gaussail, desservant à Philippeville (Algérie), est nommé évêque d'Oran.

M. Hannion, aumônier du Lycée de Bar-le-Duc, est nommé évêque de Basse-Terre (Guadeloupe). Ainsi qu'on peut voir, l'évêché de Troyes, n'est pas pourvu d'un titulaire. Ce siège est réservé pour la prochaine promotion.

La police de sûreté est en ce moment à la recherche de deux nihilistes russes signalés par la police de St-Petersbourg comme s'étant dirigés sur la France, aussitôt après l'assassinat commis sur le chef de la sûreté, Soudéline.

Le préfet de police visite, en ce moment, les uns après les autres, les bureaux des commissaires de police de tous les quartiers de Paris.

Il est de nouveau question de la démission de M. Brisson, comme président de la Chambre des députés, qui aurait jugé insuffisant le nombre de voix qui lui a été donné pour assurer la validité de son élection. Ces bruits nous paraissent prématurés, car nous savons de source certaine, que M. Brisson, qui a vu ce matin M. Jules Ferry, avant la réunion du conseil de cabinet, ne lui a aucunement fait part de son intention de donner sa démission.

Le sieur Labille, gérant du journal anarchiste *l'Émeute*, de Lyon, a été condamné jeudi, pour menaces de mort sans condition, des magistrats et des jurés de l'affaire Cyvoct, et des administrateurs municipaux de St-Etienne, à deux ans de prison, cent francs d'amende et cinq ans de surveillance sous la haute police.

SERGEANTS DE VILLE A CHEVAL.

Il est de nouveau question, à la préfecture de police, de créer un corps de sergents de ville à cheval. Ce serait leur dénomination ; mais cette création reste subordonnée au vote de la loi sur le rattachement du budget de la préfecture de police au budget de l'Etat. Ce nouveau corps, qui serait porté à 1000 hommes, serait exclusivement recruté parmi d'anciens militaires ayant servi dans la cavalerie, et serait placé sous les ordres d'un capitaine commandant à la désignation du préfet de police.

Paris, 10 janvier, soir.

Le bruit répandu par des journaux anglais parvenus ce matin, annonçant la démission du contre-amiral Courbet par suite de la nomination du général Millot au commandement en chef du corps expéditionnaire du Tonkin est sans aucun fondement. Au ministère de la marine on veut bien nous donner l'assurance que l'amiral Courbet n'a jamais songé à abandonner le poste d'honneur qu'il occupe en ce moment.

Nous croyons savoir que le gouvernement est décidé à poursuivre, désormais, tous les journaux qui publient des recettes chimiques pour fabriquer des engins explosibles, ou qui adresseront des menaces de mort ou d'incendie comme moyen de défendre une cause politique. Les instructions qui viennent d'être envoyées à ce sujet à tous les préfets, ne laissent aucun doute sur les intentions du gouvernement vis-à-vis des organes anarchistes et radicaux.

Londres, 10 janvier.

D'après une dépêche portant la date du 26 décembre, adressée de Tamatave au *Standard* via Aden, les négociations entre la France et les Hovas auraient complètement échoué.

« Les Français, dit cette dépêche, maintiennent tous les termes de leur ultimatum, tandis que les Hovas n'acceptent pas même la discussion au sujet du protectorat. »

ÉGYPTE.

On mande du Caire au *Standard* que les communications avec Khartoum sont interrompues. On croit que le fil télégraphique a été coupé par la tribu des Kabbabish.

Une dépêche adressée du Caire au *Daily News*

mentionne le bruit que les Abyssins se sont emparés de Kerenc après avoir fait subir de grosses pertes aux Egyptiens.

D'après un bruit qui a pris naissance à Berber et qui a été télégraphié de Khartoum au *Times*, une colonne égyptienne envoyée de Berber aurait réussi à renforcer la garnison de Gezivels, après avoir perdu 64 hommes.

On mande de Berlin au *Times* qu'en ce qui concerne l'insurrection du Soudan, la Turquie se bornera, pour le moment, à renforcer ses garnisons sur les côtes ouest et sud-ouest de l'Arabie, afin d'empêcher un mouvement en faveur du Mahdi.

Tonkin

LES TUÉS ET BLESSÉS DU TONKIN

Le ministre de la marine a reçu la liste des tués et des blessés français au Tonkin. La liste sera communiquée aussitôt que les familles auront été avisées. En voici l'état récapitulatif :

Prise de Song-Tay. — Tués : officiers, 4 ; soldats et marins français, 28 ; arabes, 15 ; tirailleurs annamites, 3 ; tonkinois, 18 ; disparus : soldats, 5 ; morts des suites de leurs blessures ; soldats français, 5 ; arabes, 3 ; blessés : officiers, 11 ; hommes de troupes, 35 ; blessés légèrement : officiers, 11 ; hommes de troupes, 176 ; tonkinois, 20.

Combat de Hai-Dznong. — Blessés : soldats, 11 ; marins, 7.

Le 27 décembre dernier, les magasins de l'artillerie, à Hanoi, ont éprouvé un commencement d'incendie. Les pertes de matériel sont peu considérables et seront remplacées, sous quinze jours par des envois de Saigon apportées par l'*Aveyron*.

Des renseignements précis portent à plus de 40, tués et 600 blessés les pertes de l'ennemi, à la prise de Sontay.

Liou-Vinh-Phuoc et sont lieutenant sont parmi les blessés.

Plusieurs officiers chinois ont été tués. Nos blessés sont généralement bien, la température étant favorable à leur guérison.

L'ennemi a laissé entre nos mains 89 pièces de canon en bronze ou en fonte, dont 7 rayées, 400 kilogrammes de dynamite et 150,000 cartouches pour fusils Remington et Winchester.

Des nouvelles d'Hanoi annoncent qu'une explosion a eu lieu dans cette ville le 28 décembre. Deux batteries d'artillerie ont été presque détruites. Les dégâts causés à la caserne et aux maisons voisines sont assez considérables. Les causes de cette explosion sont purement accidentelles.

2000 Annamites ont attaqué, le 28 décembre, un poste français occupé par cinquante hommes d'infanterie de marine, et fortifié au moyen de tranchées et de palissades de bambous. Après plusieurs heures de combat, l'ennemi s'est retiré, ayant eu une centaine d'hommes tués ou blessés.

Le colonel Briovail a atteint les bandes qui se trouvaient dans la province de Nam-Dinh. L'ennemi complètement surpris, s'est réfugié dans un village voisin qui était fortifié. Le combat a duré plusieurs heures. Les Français ont obtenu un succès décisif.

Une colonne partie d'Hanoi pour détruire les pirates du Fleuve Rouge, s'est avancée jusqu'à Hong-Hoa. Cette place était évacuée par l'ennemi.

Bac-Ninh est exclusivement occupé par des réguliers chinois. Les armes et les documents trouvés à Son-Tay prouvent que les mandarins annamites n'ont pas cessé d'être en relations avec la Chine, qui les encourageait à la résistance.

Russie

Une dépêche de Vienne assure que la blessure reçue par le Tzar est d'une réelle gravité et que les médecins redoutent des complications. La balle, qui s'est logée dans la tête de l'humérus n'a pu encore être extraite.

Espagne

La situation, sans s'être beaucoup modifiée à Madrid paraît cependant moins tendue, depuis l'attitude énergique que M. Fossada a prise à l'égard du parti Sagasta. Il se pourrait même si nous en croyons les dernières nouvelles d'Espagne qu'un revirement se produisit, dans les Cortès, en faveur du cabinet dont l'existence était menacée il y a quelques jours.

On annonce en effet qu'une partie de la majorité républicaine a l'intention de se séparer du groupe Sagasta, dans le vote sur l'adresse. Si cette scission s'opère, ce sera un résultat important obtenu par le Cabinet, et il donnera certainement à réfléchir à M. Sagasta et à ses amis qui comptaient peut-être sur une défaite du ministère.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

PRIÈRES PUBLIQUES.

M. le Préfet vient d'adresser aux maires du département la circulaire suivante :

Messieurs,

Conformément à l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, des prières publiques seront dites dans les églises, le dimanche 13 janvier

courant, à l'occasion de la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés.

Je vous prie de vous entendre avec M. le curé de votre commune sur l'heure à laquelle vous pourrez, si vous le jugez convenable, vous rendre à l'église avec les divers fonctionnaires de votre localité, qui voudront bien se joindre à vous.

Le Préfet du Lot,
G. GRAUX.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE DE CAHORS

L'assemblée générale des anciens élèves du Lycée de Cahors aura lieu, dans le parloir de cet établissement, le 1^{er} février prochain, à 4 heures de l'après-midi.

A 6 heures et demie du soir, un banquet réunira les membres de l'Association au Palais national.

EXAMENS DE DROIT.

Aux termes d'un décret du ministre de l'instruction publique, les étudiants en droit qui, ayant passé le deuxième examen du baccalauréat d'après le régime antérieur au décret du 28 décembre 1880, n'auront pas subi le premier examen de licence (ancien régime) au 1^{er} novembre 1884, ou auront été refusés, seront, avant d'être admis à se présenter à l'examen de licence (nouveau régime) interrogés sur les matières de droit romain enseignées en seconde année et sur l'économie politique.

L'examen sera subi dans les conditions déterminées par les décrets des 20 décembre 1880 et 8 janvier 1881 pour la première partie.

Pour la deuxième, l'examen du baccalauréat, régime nouveau, pourra l'être en dehors des sessions réglementaires.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Sont nommés officiers de l'instruction publique :

M. Charles Mérimée, chargé de cours à la faculté des lettres de Toulouse.

M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse.

TIMBRES AVERTISSEURS.

La Compagnie d'Orléans vient d'adopter, pour les lignes à voie unique, le système des timbres avertisseurs.

On connaît le but et le mode d'emploi de ces ingénieux appareils : avant d'engager un train sur la voie, un signal est échangé entre la station sur laquelle le convoi se dirige ; cette dernière indique, par la sonnerie convenue, si la voie est libre ou non, et ce procédé se renouvelle à chaque station.

Si par erreur, un train était lancé sur une voie embarrassée, des timbres échelonnés de place en place permettent au chef de station de réparer sa faute en avertissant immédiatement tout le personnel des cantonniers et garde-barrières : ceux-ci, au signal donné par les timbres, arrêtent toute circulation sur la voie ; les accidents peuvent être ainsi facilement prévenus.

VOLEURS DE BOIS

M. Payrot, entrepreneur de travaux sur les chemins de fer, ayant constaté qu'une grande quantité de bois était journellement volé dans ses chantiers, des recherches tendant à découvrir l'auteur de ces diverses soustractions ont été opérées par les soins de M. le commissaire de police, lequel, aidé par ses agents, a découvert, au domicile du sieur B..., Eugène, demeurant rue de la Mercy, faubourg St-Georges, la majeure partie du bois volé. Le coupable, mis en état d'arrestation, a fait les aveux les plus complets.

A LA BONNE HEURE!

Aujourd'hui, jour de foire, la police a dressé six procès-verbaux contre divers cultivateurs, lesquels avaient mis en vente, sur le marché, des troffes travaillées avec de la terre glaise, et trompaient par ce fait les nombreux acheteurs.

UN JEUNE BRAVE

On écrit de Figeac : Samedi dernier, M. le sous-préfet, accompagné de M. l'inspecteur d'académie, de M. l'inspecteur primaire et de quelques autres personnes, se rendait au collège de notre ville pour remettre, de la part de M. le ministre de l'intérieur, au jeune Sherra, âgé de 15 ans, fils du capitaine de gendarmerie, une médaille de sauvetage de 2^e classe et le féliciter pour le

courage et le dévouement dont il a fait preuve en maintes circonstances.

Le jeune Sherra, sauvé au mois de juillet 1883, au péril de sa vie, un petit garçon en danger de se noyer dans la rivière du Célé.

Le 12 août dernier, ce jeune sauveur retirait de l'eau une jeune fille qui allait infailliblement périr.

LIMOGNE. — Sur notre marché la truffe s'est achetée de 6 à 8 fr. le kilogramme.

Gironde.

M. le Préfet de la Gironde vient de prendre un arrêté nommant :

MM. Ballet, vétérinaire de la ville de Bordeaux, et Bellocq, vétérinaire à La Bastide, experts chargés d'inspecter les viandes de porc salées provenant des États-Unis d'Amérique qui seront introduites dans le port de Bordeaux d'ici au 20 janvier courant.

Dordogne.

Un concours de greffage des vignes américaines, aura lieu cette année, à Périgueux.

Nous apprenons que la Société d'agriculture de la Dordogne vient de nommer la commission chargée d'élaborer le programme de ce concours.

NOMINATION D'INGÉNIEUR AU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. — Nous apprenons que M. Nigon, ingénieur des ponts et chaussées à Châteauneuf, vient d'être nommé ingénieur du 4^e arrondissement de la compagnie d'Orléans à la résidence de Périgueux, en remplacement de M. Brière, nommé ingénieur en chef du service des travaux neufs, à Paris.

SALAGNAC. — Le nommé Jean Rousset, cultivateur, âgé de 27 ans, né et domicilié à Salagnac, s'est noyé dans l'étang de Borr, en voulant aller chercher à la nage un canard qu'il venait de tuer d'un coup de fusil.

Tarn-et-Garonne.

CASTELSARRASIN. — Le broit, court dit la *Gironde*, que les anciens fermiers de l'octroi refusent de payer 20,000 fr. qu'ils doivent encore pour solder leur entreprise. Ils disent qu'ils ont éprouvé des pertes à la suite du départ du 29^e bataillon de chasseurs à pied pour la Tunisie et qu'il leur est dû une indemnité. Je me borne à vous signaler ces bruits qui passionnent une partie de notre population.

Un terrible événement s'est produit, la semaine dernière, dans la commune de Lafitte : M^{me} B..., dont le mari fait actuellement ses vingt-huit jours, ayant pris avec elle dans son lit son jeune enfant, âgé de quinze mois, l'a trouvé étouffé le matin dans son réveil.

MOISSAC. — Un cheval s'est subitement échappé jeudi, vers quatre heures, et a parcouru le boulevard Alsace-Lorraine avec une vélocité des plus dangereuses pour les passants.

Le maréchal des logis de gendarmerie Perez, s'élança au-devant du cheval et le saisit d'une main par les rênes et de l'autre par les naseaux. Après avoir été entraîné quelques temps, il fut assez heureux pour arrêter l'animal.

Haute-Garonne.

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES.

Si vous avez des allumettes de contrebande, et quel est le particulier qui ne les préfère à celles de la régie, tenez-les soigneusement cachées ; elles pourraient vous coûter cher.

Dans une des dernières séances, le tribunal correctionnel de Toulouse a décidé que la détention d'allumettes de provenance frauduleuse, quelle qu'en soit la quantité tombe sous la répression de la loi. En conséquence, il a condamné le prévenu, trouvé détenteur de deux allumettes à 300 francs d'amende et aux frais.

S'il en est ainsi partout, nous ne sommes nullement surpris d'apprendre que la compagnie des allumettes chimiques ayant réalisé de sérieux bénéfices pendant les cinq dernières années de son exploitation, songe à résilier le traité passé avec l'Etat.

Pourquoi, à cette occasion, le gouvernement ne renoncerait-il pas au monopole pour revenir au système de la régie ? Personne, croyons-nous, n'en serait fâché.

Tarn.

On annonce que M. Sénécal, le nouveau préfet du Tarn, ne serait pas maintenu à ce poste et recevrait une compensation dans les finances.

Corrèze.

TULLE. — Le sieur X..., âgé de quarante-six ans, notaire dans les environs de Tulle depuis vingt-un ans, ayant été l'objet d'un mandat d'arrêt motivé par une accusation de faux professionnel et d'abus de confiance, a tenté de se suicider au moment où l'on venait l'arrêter. Il s'est tiré un coup de revolver de poche, mais ne s'est fait qu'une légère blessure au menton.

Charente-Inférieure.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. — M. Sauvion, notaire à Aulnay, a mis fin à son existence dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, en se faisant sauter la cervelle.

Hérault.

Dans la nuit du 8 au 9, un voleur s'est introduit dans l'église de Latour. Il a enfoncé le tabernacle, enlevé les vases sacrés et forcé ensuite tous les troncs. L'église du Mas-Blanc a été également dévalisée de la même manière.

Les auteurs de ces méfaits sont encore inconnus.

Basses-Pyrénées.

Jeudi, le sieur Mestelan, ancien banquier, récemment acquitté par le jury des Basses-Pyrénées, doit passer en police correctionnelle à Bayonne, sous l'inculpation d'abus de confiance. Une soixantaine de témoins à charge sont cités, et il est plus que probable que l'affaire ne sera pas terminée en un jour.

Le bruit a couru que Lévy, l'auteur du double attentat d'assassinat commis dans le train de nuit qui fait le service de Perpignan à la frontière espagnole, s'était évadé. Ce bruit est dénué de tout fondement.

Un fait sans précédent est signalé dans le canton de Morlaix (Basses-Pyrénées), aucun candidat ne se présente pour une élection au Conseil général qui doit avoir lieu à la fin du mois. Le conseiller d'arrondissement auquel on a fait appel, a refusé de poser sa candidature.

Aude.

TRAIN ATTAQUÉ. — Le train de marchandises qui part de Narbonne à trois heures dix minutes de l'après-midi, a été l'objet de la Nouvelle, d'une tentative d'arrestation entre Fitou et Salces, vers quatre heures quarante du soir. Le feu rouge, signal de ralentissement usité, fut aperçu par le mécanicien; mais ce dernier, ayant conçu quelques soupçons, n'en tint aucun compte et continua sa marche.

Le train fut alors assailli de violents coups de pierres.

Comprenant la gravité du danger, le mécanicien fit prendre au train une allure plus rapide, et en quelques instants il fut hors de toute atteinte.

A son arrivée à Salces, les employés s'empresèrent de visiter le train: ils constatèrent qu'il n'y avait pas de manquants, mais que plusieurs wagons étaient endommagés par les pierres lancées par les malfaiteurs.

TOUJOURS LE PÉTROLE.

On écrit de St-Quentin :

Le soldat Galloni, du 87^e de ligne, allumait le feu du poêle de la salle d'armes. Galloni eût la fatale idée d'avoir recours à l'essence de pétrole pour hâter l'allumage: il prit un bidon dont il versa quelques gouttes sur le bois. Immédiatement une longue flamme s'échappa par le trou et vint lécher les vêtements du soldat. Celui-ci effrayé laissa tomber le bidon, l'essence s'alluma et, en un instant, le malheureux Galloni fut littéralement en flammes.

A ses cris, plusieurs militaires arrivèrent; ils parvinrent à éteindre le feu, mais le pauvre soldat était déjà horriblement brûlé, et c'est au milieu d'atroces souffrances qu'il est mort dans la nuit.

Galloni n'avait que dix-neuf ans; il était engagé volontaire.

JURISPRUDENCE

D'après un jugement rendu par le tribunal civil de Versailles, lorsqu'une compagnie de sapeurs-pompiers est dissoute, les hommes qui la composaient ont droit de conserver les médailles que la compagnie a obtenues dans les concours. Le maire n'a pas le droit de réclamer ces médailles pour la commune et pour les remettre à une nouvelle compagnie composée de nouveaux sapeurs-pompiers.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Gillette de Narbonne, le délicieux opéra-comique d'Audran, a été convenablement rendu, jeudi.

Nous avons été heureux d'applaudir, à maintes reprises, M^{me} Guilbaut pour la façon si charmante dont elle a tenu le rôle de Gillette de Narbonne.

M^{me} Guilbaut a une voix sympathique et un jeu brillant.

M. Guilbaut, malgré un léger rhume qui paralysait ses facultés vocales, a su donner au personnage du comte Roger de Liqueulle un cachet tout particulier. Nos félicitations à ce sympathique artiste.

N'oublions pas M. Alberty, le beau Sénéchal, dont la voix large et d'un timbre très agréable a tant contribué à donner aux chœurs un ensemble satisfaisant.

Nos compliments à tous les autres artistes, sans oublier surtout notre chef d'orchestre — qui s'appelle aussi Syvestre — dont le talent de pianiste a été fort goûté.

En somme, la soirée de jeudi a été des plus agréables. SPERANZA.

Spectacle du dimanche 13 décembre 1884.

Représentation extraordinaire LES MOUSQUETAIRES OU VINGT ANS APRÈS Drame en 9 actes, d'Alexandre Dumas.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 5 au 12 janvier 1884.

Naissances. — Arènes, Pauline, boulevard Gambetta, Boudou, Lucien (naturel), rue Feydel, 20. Lartigue, Andréa, rue Labarre, 32. Pons, Céline, rue Passe-St-Urcisse, 6. Camel, Paul, rue Nationale, 33. Dejean, Paule, boulevard Gambetta, 131. Deilles, Marguerite, rue Ste-Barbe, 2.

Mariages.

Marcillac, Eugène et Blanié, Anne. Couaillac, Pierre et Pons, Thérèse.

Décès.

Cammas, Antoine, sabotier, 84 ans, impasse Dufour, 8. Sastres, Françoise, s. p., 75 ans, à St-Henri. Bonnemort, Jacques, propriétaire, 62 ans, au Peyrat.

Dernières Nouvelles

M. le comte de Paris est parti jeudi soir pour l'Espagne avec Mme la comtesse de Paris et ses deux filles aînées, la princesse Amélie et la princesse Hélène.

M^{me} la comtesse de Paris va passer trois semaines à Séville, auprès de sa mère, M^{me} la duchesse de Montpensier.

Le jeune duc d'Orléans, pendant l'absence de ses parents, s'installera avec son précepteur, chez son oncle M. le duc d'Aumale, au château de Chantilly.

Paris, 11 janvier

Les journaux monarchistes racontent qu'au moment du départ du train, une adresse a été remise au prince, au nom de la Ligue royaliste. Quelques cris de: Vive le comte de Paris! et Vive le Roi! auraient été entendus.

Trois ou quatre arrestations auraient été opérées.

Le Voltaire dit que des cartes d'invitation auraient été distribuées, hier matin, en vue de la manifestation projetée; mais le départ du comte de Paris a eu lieu sans incidents, ni manifestations, ni vivats.

Le Journal officiel porte le mouvement judiciaire annoncé.

AU CREUZOT.

129 ouvriers ont été renvoyés des chantiers du Creuzot.

LE VÉSUVI EN ÉRUPTION.

Naples, 10 janvier.

Depuis hier le Vésuve est très actif. Des fumées et des laves s'échappent du cratère. On craint une éruption violente.

Les habitants des environs sont épouvantés.

Paris, 11 janvier, soir.

Depuis quelques jours, les journaux russes n'arrivent plus avec leur exactitude accoutumée et n'arrivent même pas du tout. On se demande si ces journaux, contenant des détails sur l'accident arrivé au czar, n'auraient pas été empêchés de sortir du territoire, par ordre du gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur, mandé ce matin à l'Élysée, a conféré avec le président de

la République. Il aurait été question, croyons-nous, de la manifestation qui a eu lieu à la gare d'Orléans en faveur du comte de Paris.

La commission du budget a entendu le ministre de l'intérieur au sujet des questions financières que soulève le rattachement à l'Etat du budget de la préfecture de police.

On mande du Caire que le nouveau ministère égyptien n'est pas encore constitué; on parle même de la démission du Nobar Pacha, qui aurait pris le pouvoir contre son gré et serait opposé à l'évacuation du Soudan.

Bourse de Paris.

Cours du 12 Janvier.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values: 76.95, 77.90, 107.00, 107.00.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 10 janvier.

Le marché a été hier moins animé que la veille. L'enlèvement des cours a provoqué de nombreuses réalisations de bénéfices, et quoique la cote ait un peu rétrogradé, le résultat obtenu est satisfaisant. Il était à prévoir que ce retour se produirait, mais l'important c'est que les dispositions restent bonnes.

Aujourd'hui le 3 0/0 clôture à 76.50; le 4 1/2 à 106.90 et l'amortissable à 77.57. Les marchés des institutions de Crédit est ferme. La Banque de France se traite à 5,160, le Crédit foncier se tient à 1,251, la Banque de Paris s'ins- à 855 et le crédit Lyonnais reste à 555.

Les Chemins de fer conservent la même nuance. Le Suez est assez mouvementé, il ouvre à 1,980 reprend à 2,000 et finit à 2,020.

L'Italien cote 90.95, le Turc 9.02, l'Unifiée égyptienne 342, la Banque ottomane 660 et l'Extérieure 55 7/8.

Il y a vendeur à la Banque nationale 11 rue Le Peletier: 17 oblig. Vaux à Fréjus 100 fr.; 100 oblig. Charbonnages de Mondragon 8 fr.; 30 oblig. Tuileries de Bourgogne, nouvelles 85 fr.; 15 oblig. Carrières de Saint-Victor-Lacoste 120 fr.; 30 oblig. Morelli et C^o, nouvelles 130 fr.; 50 oblig. Salines de la Méditerranée 15 fr.

Il y acheteurs: 30 oblig. Charbonnages du Rhin 100 fr.; 15 oblig. Casino de Nice 110 fr.; 120 oblig. Nord-Ouest de Montevideo 30 fr.; 60 oblig. Salvador 6 0/0 12 fr.; 40 oblig. Constructions Fonds publics libérées 400 fr.; 10 act. idem, non libérées, 400 fr.

Une Famille Contente

Un instituteur retraité de la Capelle-Marival (Lot), nous écrit ces lignes:

« Je suis guéri par les Pilules Suisses d'un rhumatisme que j'avais depuis une trentaine d'années au bras gauche et qui me prenait périodiquement chaque année. Cette année il a manqué à l'appel; ce n'est pas un mal, au contraire, et j'espère bien qu'il ne reviendra plus. Mon épouse, âgée environ soixante ans, était atteinte, depuis l'âge de vingt-cinq ans, d'une grande constipation. Nul remède ne put la guérir; il est vrai qu'en prenant certaines purges, elle était un peu soulagée, mais la constipation revenait de plus belle; après avoir fait usage de vos Pilules Suisses, elle se porte aujourd'hui très bien et on ne lui donnerait pas l'âge qu'elle a. Je ne puis que vous remercier et remercier Dieu de vous avoir inspiré pour la préparation de ces précieuses pilules. »

BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 420^e livraison (5 janvier 1884). — Voyage au Yucatan et au pays des Lacandons, par M. Désiré Charnay. — 482. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de D. Lancelot, Taylor, H. Clerget, E. Ronjat et A. de Bar, avec une carte. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 579^e livraison (5 janvier 1884). TEXTE: La famille Gaudry, par J. Girardin. — L'empire chinois: mœurs et coutumes des Chinois, par Louis Rouselet. — Les osselets, par Frédéric Dillaye. — Le petit comte, par Ouida. — Singeries. — Les aventures de Monsieur Colin-Tampon, par J. Levoisin. — Dessins: Tofani, Ronjat, Catenacci, Vuillier, R. Tinant. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Sommaire du numéro 1^{er}. (3 janvier 1884). — Collaborateur du Journal d'agriculture pratique. — Chronique agricole. A. de Cérès. — La grande culture en 1884. E. Lecouteux. — Laiterie de France. — Fabrication du beurre fin dans la Haute-Saône. A. Chavane. — Résidus de harengs employés comme engrais. A. Pagnoul. — Le pincement de la vigne. Dr Savastano. — Une ferme dans l'Attique. Th. Petit. — Revue des travaux de chimie agricole français et étrangers. H. Grandeau. — Bibliographie. J. Nanot, J. Sabatier. — Les pastèques monstrueuses de Diarbékir. E. Chesnel. — Société nationale d'agriculture de France. P. Pollé. — L'année agricole 1883 en Alsace. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles, B. Durand. — Cours de la Bourse. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris.

SCIENCE ET NATURE, Sommaire du numéro du 5 janvier 1884. — Texte: L'électricité au Laboratoire municipal, par A. Pabst. — Un nid de Fourmis, par Louis Mangin. — Le télescope souterrain, par D. Nepoli. — Le monde des Invisibles

au théâtre des Menus-Plaisirs, par Guido. — Le sucre dans l'organisme animal, par le docteur N. Gréhant. — A travers la science. — Chronique. — Gravures: Installation de l'électricité au Laboratoire municipal, distributeur, rhéostat, illustrations par Pilarski et Dietrich. — Un nid de Fourmis, illustrations par Clément et Chapon. — Eau de puits contenant des Infusoires, sédiment de l'eau d'un fleuve, illustrations par G. N. Nicolet et Vermoreken. — Ballon et burette pour le dosage du sucre. — Proportion entre le volume d'air qui traverse les poumons et le cube d'un appartement. — Bureau à la librairie J.-B. Baillièrre et Fils, 49, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint Germain, Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, journal universel d'électricité. — Bureaux: 51, rue Vivienne, à Paris. — Sommaire du numéro du 15 janvier 1884. — Aux lecteurs; Cornelius Herz. — Des progrès de la science électrique en 1883: Th. du Moncel. — Transport et distribution de l'énergie par l'électricité; Marcel Deprez. — Le transport électrique de la force, travaux de M. Marcel Deprez. — Résumé des expériences; Frank Gerdaldy. — Sur diverses dispositions des accumulateurs et sur leur formation; Gaston Planché. — L'éclairage du parc Monceau avec des bougies Jablockhoff; P. Clément. — Les orages dans la Haute-Italie; A. Angot. — Les applications de l'électricité à la navigation aérienne; Gaston Tissandier. — Note sur une nouvelle horloge électrique; Eugène Sartiaux. — Nouveaux perfectionnements apportés à la lampe-soleil; Aug. Guerout.

LA NATURE, sommaire, du 5 janvier 1883. — Les Leptocirques; Maurice Giraud. — Les machines d'assaut; A. de Rochas. — Correspondance: Type curieux d'Echiodermis; Jules de Guerne. — Les Excursions d'histoire naturelle de l'Institut d'Essx, aux États-Unis: R. Vion. — Jouets électriques à l'Exposition d'appareils de chemins de fer de Chicago; R. Séguola. — Les taches d'encre et les faussaires; Acary. — Analyse micrographique des eaux; L. O. — Nécrologie: Auguste Lahure; Gaston Tissandier. — Chronique. — Les Peaux-Rouges au Jardin d'Acclimatation de Paris; Girard de Rialle. — Boîte aux lettres. — Recettes et procédés utiles. — Bureau 420, boulevard St-Germain, à Paris.

GAMBETTA, SA VIE, SON ŒUVRE.

Paris, Bécas éditeur, 16, rue Mabillon. GAMBETTA, SA VIE, SON ŒUVRE, par Henri Thurat, 1 volume in-18 Jésus de 500 pages, illustré de 8 gravures d'après les dessins de Albert Estaub. Prix expédié franco: 3 fr. 50.

L'auteur du remarquable ouvrage sur Gambetta que nous recevons à l'instant, Monsieur Thurat, est un écrivain d'une profonde conviction et son livre sera bientôt recherché de ceux qui veulent connaître l'histoire vraie de leur époque parce qu'il fait partie de ses écrits dont on aime à s'entourer pour la grande sécurité qu'ils donnent dans les études qu'on y peut faire de l'histoire. Il faudrait souhaiter que M. Bécas, le jeune et sympathique éditeur que nous connaissons déjà par quelques bonnes publications sorties de ses presses, publiât semblable livre sur chacun de nos contemporains illustres qui s'élevaient tous les jours après avoir tracé un sillon dans le vaste champ de notre histoire nationale.

Dès qu'on a ouvert le livre de M. Thurat, on entre dans la vie du héros, on fait connaissance avec lui, avec sa famille, on voit se former son caractère, on sent ses défauts; on pressent ses qualités. Tout cela, conté naturellement et sans emphase, vous intéresse, les faits coulent d'eux-mêmes, l'enfant grandit sous les yeux du lecteur qui se trouve, sans s'en être aperçu, devant l'homme pour lequel il va prendre partie ou combattre, suivant qu'il partagera ou non ses idées.

L'historien s'applique avec un soin particulier à mettre en relief tous les détails, de peur qu'en en négligeant un seul, les traits de cette grande figure qu'il peint ne se trouvent altérés.

Monsieur Thurat a écrit son livre l'esprit dégagé de tout enthousiasme. Il est resté sourd aux haines qui se firent entendre autour du cercueil de cette puissance oratoire que la mort a rendue muette pour toujours. Ce livre sur Gambetta fait partie déjà de la collection des documents dans lesquels, quand on veut rester vrai, il faut puiser pour écrire l'histoire de notre glorieuse patrie.

Nous recommandons à tous la lecture de cet ouvrage, inspiré par une illustre et chère mémoire, conçu dans un grand amour pour la justice et la vérité, écrit dans un but patriotique des plus nobles et des plus élevés.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE BONE-GUELMA ET PROLONGEMENTS

Souscription publique

A 26,000 Obligations

INTÉRÊT ET AMORTISSEMENT GARANTIS PAR L'ÉTAT

Intérêt annuel: 15 francs.

Coupons payables les 1^{er} février et 1^{er} août.

Remboursement à 500 francs en 91 ans.

PRIX D'ÉMISSION:

fr. 30 » en souscrivant... fr. 30 »

91 25 » à la répartition (du 20 au

25 janvier 1884)... 91 25

100 » du 1^{er} au 15 février 1884

(déduction faite du coupon

échéant le 1^{er} février 1884)... 93 10

100 » du 1^{er} au 15 mars 1884... 100 »

fr. 321 25 Net à payer... fr. 314 35

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée

à 320 fr., coupon à l'échéance du 1^{er} février attaché,

ce qui fait ressortir un prix net de 313 fr. 10.

ON SOUSCRIT LE 14 JANVIER 1884:

Au Siège de la Compagnie, 47, boulevard Hauss-

mann, Paris (pour les actionnaires seulement);

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue

Bergère;

A la Société Générale, 54, rue de Provence;

Et dans leurs agences et chez leurs correspon-

dants en France et à l'étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Primes aux Lecteurs du Journal du Lot.

L'administration du journal, certaine de faire plaisir à ses Lecteurs en les mettant à même de faire connaissance avec une invention qui attire l'attention du monde entier, saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte de leur procurer un avantage considérable.

Elle a fait le choix dans la merveilleuse collection des **TABLEAUX PEINTURE-BOGAERTS**, de trois beaux sujets que l'on peut voir exposés dans nos bureaux. Les reproductions de la Peinture-Bogaerts qui sont de vrais tableaux peints à l'huile mécaniquement, figureront avec honneur dans une galerie de tableaux.

Voici quelques extraits du témoignage des artistes, qui prouvent leur admiration pour l'exactitude et la perfection de l'exécution des tableaux.

J. PORTAELS. « J'ai été surpris de la façon vraiment étonnante dont vous avez pu reproduire mon tableau. »
Théod. GERARD. « La reproduction de mon tableau est saisissante de vérité et je ne crains pas d'affirmer que vous serez le véritable vulgarisateur de l'art de la peinture par un procédé industriel. »

A. ROBERT. « La reproduction de mon tableau est parfaite et j'ai failli la prendre pour l'original. »

E. MEERTS. « Indépendamment de la forme et de la tonalité, la facture et même les empâtements, sont rendus avec une vérité étonnante. »

J. GEEFS. « Tous ceux qui ont vu votre reproduction du Christ en raccourci de Rubens le prenaient pour une bonne copie ; mais lorsque je leur ai dit que c'était une reproduction dont vous étiez l'inventeur, tout le monde en était émerveillé. »

Dir. Musée d'Anvers. « Cette (prime exceptionnelle ne sera valable que jusqu'au 1^{er} février,) ces trois sujets sont :

- | | | |
|---|---------------|-----------------------|
| 1. Ittenbach, LE SUAIRE DE S ^{te} VÉRONIQUE. | Cinq Francs | au lieu de frs. 12.50 |
| 2. Rubens P. P., LA S ^{te} TRINITÉ. | Dix Francs | » » » 22.— |
| 3. Rembrandt, LA DESCENTE DE LA CROIX. | Quinze Francs | » » » 26.— |

Toutes les demandes et envois du montant, doivent être adressés au Bureau du **Journal du Lot, Cahors (Lot), et accompagnées du Bulletin de souscription ci-contre.**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné (nom) _____
 demeurant à _____ rue _____ no _____
 désire recevoir les tableaux
ITTENBACH, Le Suaire de Sainte Véronique frs. 5 (emballage frs. 1.—) mesure 45+40 Cent.
RUBENS, P. P., la Ste Trinité (le Christ en raccourci) fr. 10 (emball. frs. 1.25) « 63+51 »
REMBRANDT, la Descente de la Croix frs. 1.50 « 70+50 »
 et joins le montant en un mandat-poste _____ (Signature)

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
 DE
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demandes. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. **Jacques FONTÈS**, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Posé de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD
 EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
 Lauréat de l'Académie Nationale
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
 Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
 (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
 LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS.

A VENDRE
 PAR SUITE DE FIN DE TRAVAUX
 10 forts chevaux de trait.
 S'adresser à Monsieur Pastrie Louis, entrepreneur de travaux publics, à Gourdon (Lot).

La Foncière
 COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la VIE
 Autorisée par décret du Gouvernement
 Place Ventadour, à PARIS
 Capital social : 40 MILLIONS
 ASSURANCES VIE ENTÈRE-MIXTE-TERME FIXE
 Les Assurés ont dans les Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés, une participation de 80% BÉNÉFICIAIRES
 RENTES VIAGÈRES
 S'adresser à Cahors à M. Drouilles, agent général 4, rue Clément-Marot.

Le propriétaire-gérant, A. Layou.

MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



DU PIN

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
 Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
 Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX
 Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer
 L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
 Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la Grande CHARTREUSE

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

APPAREILS CONTINUS
 POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES
 Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières
 LES SEULS QUI SOIENT ARGENTÉS A L'INTÉRIEUR
 NOUVEAU PETIT APPAREIL CONTINU A BON MARCHÉ



Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

MAISON J. HERMANN-LACHAPELLE
 J. BOULET & C^{ie}, Successeurs, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
 RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS
 ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

DICTIONNAIRE
 DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.
 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE
 DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES
 pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU
 OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1814. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 30 par la poste.